

Roissy, Orly, le 18 janvier 2023,

## SPAF : UNE PROTECTION JURIDIQUE SUR MESURE

Le Spaf est un syndicat de salariés qui a trente années de proximité, de probité et d'expérience au service de la profession. C'est aussi une organisation qui a démontré à maintes reprises son engagement dans la défense des intérêts matériels et moraux des pilotes.

Beaucoup de nos adhérents et de futurs adhérents se posent très légitimement la question de la protection juridique et collective dont ils bénéficient au sein du Spaf. Il est vrai que dans l'évolution sociétale que nous connaissons, il est nécessaire que nous restions vigilants et à la fois solidaires en apportant à chacun une protection juridique et une aide majeure dans les démarches à effectuer en cas de besoin.

Au plan individuel, notre métier nous expose à des situations particulières et nous pouvons nous trouver confrontés, plus que d'autres salariés, à des difficultés de tous ordres, prévisibles ou imprévisibles, de notre fait ou pas, etc.

**Nous avons donc décidé, à titre entièrement gratuit, d'offrir une protection juridique complémentaire à nos adhérents et futurs adhérents, tout en continuant à défendre collectivement tous les pilotes.**

Vous trouverez ci-après les éléments essentiels d'information sur les dispositions qui seront mises en place à compter du 1er février 2023 avec notre partenaire juridique (CFDP) et les modalités et garanties les plus étendues possible.

Pour répondre aux situations de difficultés les plus souvent rencontrées, des modalités d'accès sont brièvement exposées dans ce tract et vous pouvez, de plus, en consulter l'essentiel en [cliquant ici](#).

Nous avons sélectionné pour vous une protection juridique indépendante, la CFDP, qui a taillé sur mesure, un contrat le plus adapté qui soit à notre profession. Cette protection vous est acquise en tant qu'adhérent du Spaf. Vous bénéficierez d'un interlocuteur privilégié en direct qui vous accompagnera après une demande d'assistance adressée au Spaf dans le cadre d'une procédure nécessitant une intervention juridique.

En ce qui concerne l'assistance téléphonique, les adhérents auront accès directement aux juristes dédiés.

### Une protection complète assurée par les juristes qualifiés de la CFDP

Cette assurance comprend :

#### La protection prud'homale



Si vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de l'employeur suite à des difficultés dans l'exécution du contrat de travail, en cas de démission ou de licenciement.

#### La protection sociale



Maladie, accident ou agression et des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de l'employeur, des organismes sociaux ou d'assurances gestionnaires des contrats santé ou prévoyance.

#### La défense civile et pénale



En cas de procédure engagée devant les tribunaux répressifs pour des faits relatifs à l'activité professionnelle relevant de l'exercice de vos fonctions, missions, ou délégations.

#### Le recours civil et pénal



Harcèlement, menaces, injures, discrimination, diffamations ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations.

**CFDP, ce sont des juristes qualifiés, à votre écoute pour répondre aux interrogations, informer sur les droits juridiques afin de vous éclairer avant une prise de décision, et de proposer des solutions concrètes.**

Le plafond par intervention est de trente mille euros et couvre à la fois les expertises et les frais de justice, partout dans le monde.

L'assistance va encore plus loin, proposant une assistance psychologique composée de psychologues cliniciens et un accompagnement social si nécessaire.

### **Fidèle à son ADN, le SPAF continue d'assurer l'accompagnement de tous les pilotes**

**Cette protection élargie qui est désormais offerte rejoint les valeurs du SPAF : confidentialité, respect, confiance, responsabilité et engagement.**

En outre, nous continuons à assurer l'accompagnement que le Spaf fournit depuis toujours à tout pilote, adhérent ou non, et même adhérent d'un autre syndicat, c'est l'ADN du Spaf depuis 30 ans. Cet accompagnement porte sur les :

- Litiges individuels extérieurs à l'entreprise, en vol - escale, ou autres activités
- Litiges / incidents internes / Chefs / Direction ou tout autre dysfonctionnement

Les représentants du Spaf sont formés et expérimentés pour vous accompagner lors des entretiens managériaux, lors des conseils d'aptitude professionnelle, des commissions d'investigation, ces délégués connaissent et maîtrisent les droits, les accords et leur portée.

S'agissant de la défense d'une question d'intérêt collectif dont le Spaf estime devoir se saisir, c'est statutairement le conseil du syndicat qui se réunit et décide, le cas échéant, de la nature des démarches à entreprendre. Elles peuvent être hiérarchiques ou bien d'ordre contentieux avec la saisine de la juridiction compétente ou de l'administration.

Suivant la nature du litige, comme par le passé, le syndicat prend alors à sa charge les consultations juridiques nécessaires, les frais de procédure devant les divers degrés de juridiction (tribunaux, Cours d'appel et jusqu'en Cassation).

De manière plus large, le Spaf peut intervenir spontanément en décidant de se porter partie civile dans les contentieux concernant des accidents ou incidents graves, pour défendre notre profession, comme nous l'avons fait lors du procès de l'AF447, pour le respect et la mémoire de nos collègues en faisant rétablir la vérité (décision du Tribunal correctionnel de Paris le 4 avril prochain).

**Au sein d'Air France ou de Transavia, le SPAF est à vos côtés, collectivement et individuellement !**

Très bons vols à toutes et tous,

**Le Bureau du SPAF**



POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ DU SPAF  
CLIQUEZ ICI